

CNDS 2010

Comme chaque année, la campagne du CNDS est lancée. Dés à présent, vous avez la possibilité de télécharger le dossier complet à l'adresse suivante <http://www.drdjs-languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr/spip.php?article312> ou sur le site du comité départemental de natation. Les dossiers doivent être remplis en intégralité en deux exemplaires avec toutes les pièces jointes en double également et renvoyés au plus tard pour le 26 Avril 2010 avec l'avis du Comité Départemental de Natation (1 exemplaire à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et 1 exemplaire au Comité Départemental Olympique et Sportif).

C'est pourquoi, dans un but d'allégement de transactions de dossiers, le Comité Départemental de Natation vous propose de **retourner les deux dossiers complets (avec les pièces jointes) au Comité Départemental de Natation pour le 19 Avril 2010 au plus tard.**

Le comité émettra son avis et transmettra l'ensemble des dossiers aux services concernés.

Quelques chiffres en matière d'informations :

Le CNDS au niveau national représente 230 à 240 Millions d'Euros.

Le CNDS au niveau territorial représente 135 Millions d'Euros.

Le CNDS au niveau Régional représente 5.4 Millions d'Euros. (4 925 000€ dédié au Fonctionnement et 511 745€ dédié à l'Equipement dont 268 668€ dans les équipements scolaires)

La part pour les Comités Régionaux et les Ligues représente 26.36 % de l'enveloppe globale.

La part pour les Comités Départementaux représente 19.42 % de l'enveloppe globale.

La part pour les Clubs représente 54.22 % de l'enveloppe globale.

12 Objectifs seront mis en action cette année (leurs parts sont également mentionnées ci-dessous) :

- Aide directe aux Clubs	20.51%
- Aide à l'emploi (PSE, EFUT, EFUS)	15.32%
- Aide aux Activités Péri et Extra Scolaires	13.92%
- Aide à la Formation	13.66%
- Aide à l'accès aux filières Haut Niveau	9.36%
- Aide à la pratique visant la Santé et l'Ethique du sport	5.95%
- Aide à l'accès aux Clubs	5.61%
- Aide au Mouvement Sportif	5.60%

- Aide à la Pratique Féminine et aux Responsabilités 4.96%
- Aide à la Promotion du Sport 2.48%
- Aide à la Pratique des Sports de Pleine Nature 2.32%
- Aide au Développement Durable 0.32%

Au niveau des Populations prioritaires :

- Quartier difficile
- Habitant de zone rurale
- Pratique féminine
- Accès sport handicapé
- Scolaire de moins de 20 ans

Au niveau des thématiques prioritaires :

- Création d'emploi (PSE, EFUS, EFUT)
- Formation
- Accompagnement éducatif
- Lutte contre la violence

Au niveau de l'accès au Haut Niveau :

- Détection de jeunes talents
- Filière d'accès au sport de haut niveau

La priorité des dossiers sera donnée cette année aux Clubs présentant des dossiers où les projets favoriseront les zones où l'offre de la pratique sportive est défaillante (notamment les Zone Urbaine Sensible). Chaque demande acceptée se verra attribué une subvention au moins égale à 600€.

**ATTENTION TOUT DOSSIER RENDU DIRECTEMENT AUX ORGANISMES (DDCS ET CDOS)
SANS AVIS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION NE SERONT PAS TRAITÉ .**